

22^{ème} Tournoi d'échecs – Centre Alsace

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : GENERALITES

Le cercle d'Echecs de Kintzheim organise, le samedi 28 juin 2025, le 22^e tournoi d'échecs du Centre-Alsace, homologué FFE (elo rapide), à la salle des fêtes de Kintzheim, 1 rue de la Liberté. Le tournoi est ouvert à toute personne régulièrement licenciée pour la saison en cours, et ayant réglé son inscription. Dans le cas d'une licence étrangère, un identifiant FIDE doit être présenté, à se procurer éventuellement auprès du responsable (Rating Officer) de sa fédération.

Article 2 : INSCRIPTION ET HORAIRES

La compétition est divisée en deux tournois distincts :

- Le tournoi A est réservé aux catégories Petits Poussins (U8), Poussins (U10), Pupilles (U12), et Benjamins (U14).
- Le tournoi B est ouvert à toutes les catégories d'âge.

Les droits d'inscription sont de 14€ pour les adultes, 7€ pour les catégories jeunes.

Les inscriptions sont prises jusqu'au vendredi 27 juin 2025 à 20h. (Pas d'inscription le jour même du tournoi).

Sont appariées, à la première ronde, les personnes ayant pointé sur le lieu du tournoi, et ayant réglé les droits d'inscription avant 8h45. Au-delà, elles sont appariées à la ronde 2.

Pointage : 8h00 – 8h45

Ronde 1 : 9h00

Ronde 2 : 10h00

Ronde 3 : 11h00

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h20

Ronde 6 : 15h10

Ronde 7 : 16h00

Remise des prix vers 17h30

Article 3 : REGLES, CADENCE, APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'annexe A (parties en cadence rapide) est appliquée, hors article A.4. (pas de feuille de partie possible).

Dans le **tournoi A**, le **troisième coup illégal**, achevé et enregistré par l'arbitre, entraîne la perte de la partie.

(Dans le tournoi B, le deuxième coup illégal, achevé et enregistré par l'arbitre, entraîne la perte de la partie).

La cadence est de **20 minutes KO** (sans adjonction de temps) pour chaque adversaire.

Les appariements se font au **système suisse** intégral suivant les règles prescrites par la F.I.D.E.,

à l'aide de la dernière version (3.3.8) du logiciel Papi agréé par la F.F.E édité par Erick Mouret.

Article 4 : CLASSEMENT, PRIX ET DEPARTAGES

Le classement s'effectue suivant le nombre de points de partie obtenus.

Les départages utilisés sont, dans l'ordre : **Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.**

La liste définitive des prix est affichée avant la ronde 4.

Les prix sont non cumulables, et attribués à la place (pas de système Hort).

Article 5 : ABSENCE ET ABANDON

- Toute absence à une ronde doit être prévenue auprès de l'arbitre, avant la publication des appariements. Une absence à une ronde est considérée comme un abandon de tournoi, si l'arbitre n'a pas été prévenu, et si aucune justification recevable n'est apportée avant la publication des appariements de la ronde suivante. Pour signaler un forfait de dernière minute, contacter par téléphone le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 08 18 11 77, ou par SMS.

- Un abandon de tournoi sans motif valable, ou un forfait non signalé préalablement, sera automatiquement transmis à la directrice des titres, tournois et sanctions (DTTS) de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) de la FFE pour les licences françaises, à la Direction des tournois de la Fédération concernée pour les licences étrangères.

22^{ème} Tournoi d'échecs – Centre Alsace

REGLEMENT INTERIEUR

Article 6 : COMPORTEMENT DES JOUEURS

- Pendant leur partie, les adversaires doivent rester dans l'aire de jeu. L'aire de jeu comprend la salle de jeu, l'espace bar, les toilettes, ainsi que l'allée extérieure jouxtant la salle. Il est particulièrement interdit de fréquenter les tables de restauration et d'analyse pendant sa partie.

- Pendant leur partie, conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E, les téléphones mobiles et moyens électroniques de communication, **ou susceptibles de l'être (notamment les montres, même mécaniques)** sont interdits dans l'ensemble de l'aire de jeu. Ils sont cependant tolérés dans la salle de jeu, s'ils sont éteints et rangés dans un sac, ou déposés auprès de la table d'arbitrage.

- Pendant la partie, la **sonnerie ou vibration** d'un appareil électronique dans la salle de jeu, ou la **consultation de l'appareil** dans l'aire de jeu, ou la **possession de l'appareil** en dehors de la salle de jeu, entraîne la **perte de la partie** de la joueuse ou du joueur concerné. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.

- Dans la salle de jeu, les discussions doivent être réduites au minimum, par courtoisie et sportivité. Toute discussion longue sans motif valable évident, ou justifié auprès des arbitres, peut faire l'objet d'un avertissement.

- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'aire de jeu, à l'exception de l'espace extérieur.

Article 7 : FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, la joueuse ou le joueur vainqueur (ou conduisant les Blancs, en cas de match nul) annonce le résultat à la table d'arbitrage, et s'assure que le résultat y est enregistré par les arbitres. Si le résultat n'est pas inscrit 2 minutes après la fin de la ronde, la partie est déclarée perdante (forfait) pour les deux adversaires.

Les adversaires rangent les pièces sur l'échiquier. Pour analyser la partie, les joueurs se rendent dans la salle d'analyse. Les analyses ne sont pas permises dans les salles de jeu.

Article 8 : ARBITRAGE

L'arbitre principal est Antoine ROTH-VOUAUX (Arbitre Fédéral Open 1).

Il est assisté de Manuel STRIEVI (Arbitre Fédéral Club).

Article 9 : RESPECT DU REGLEMENT ET SANCTIONS

Toutes les personnes participant ou assistant au tournoi s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Toute infraction au règlement est passible d'un avertissement oral de l'arbitre.

Deux avertissements oraux sont passibles d'un avertissement écrit.

Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique du tournoi.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur